

Résidence ..... Territoire de ..... Poste de .....

Bordereau d'expédition n° ..... des marchandises expédiées le ..... 195 de .....

à M.T. Kibungu par S.T.H. GIBF

Nombre de colis	Genre de colis	Poids	Marques et numéros	Contenu	Observations
1	table		de Salon		
1	scoubenils		noirs		
1	Dressoir				
1	table		de salle à manger.		
6	chaises				
3	lits		de 1 pers.		
3	sommiers				
1	tableau		de salle de bain		
2	grande robe		longue de 2 m.		
1	table		ordinaire		



*Juste être  
n° 88/FIN/DC  
S.T.H. GIBF*

Le soussigné déclare avoir remis au (1) ..... les marchandises mentionnées ci-dessus en bon état.

Paiement fait au départ : Ration ..... Salaire ..... L'Agent expéditeur,

Paiement fait à l'arrivée : Ration ..... Salaire .....

Le soussigné déclare avoir reçu les dites marchandises en parfait état ou avec les réserves mentionnées, le ..... 195

(1) Véhicule automobile ou porteurs voir P.V. de départ en L'Agent réceptionnaire

annexe

PROCES-VERBAL DE MANQUANT

L'an mil neuf cent cinquante huit le vingt-septième jour du mois de janvier 1958 vers 16 h. Nous De Craemer Jacques René, Agent Territorial, avons constaté dans l'envoi du 24.1.1958 Atelier T.P menuiserie suivant bordereau n° 253 dressé à Usumbura qu'il y manquait le tabouret pour salle de bain-  
2° Le dessus d'une garde robe lingère à 2 portes.

- 3° De la deuxième garde robe lingère à 2 portes il manque:
- a/ les deux portes
  - b/deux bois de côté
  - c/ le dessus de l'armoire
  - d/ le derrière
  - e/ la portex de l'intérieur
  - f/ les étagères

(Il y a seulement le pied qui est arrivé)

Causes: sans objet.

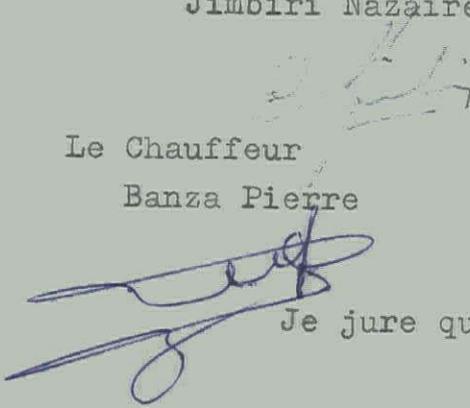
Comme témoins ~~témoins~~ qui étaient présent au déchargement du camion :

Le Commis Ppal de Ière classe

Jimhiri Nazaire

Le Chauffeur

Banza Pierre

 Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

J. De Craemer

